

De la question des accommodements raisonnables...

INTRODUCTION

Le présent document présente une réflexion toute personnelle sur la question des accommodements raisonnables. Je n'ai pas ici la prétention de présenter un document de réflexion basé sur des hypothèses prouvées ou encore des données scientifiques. Au contraire, ma réflexion repose sur des constats effectués quotidiennement au niveau des interactions sociales que j'ai soit au travail ou dans d'autres situations.

Ce sujet m'interpelle particulièrement car il reflète selon moi un indicateur important qui démontre à quel point notre société moderne est en perte de contrôle et manque d'une vision et d'objectifs communs. Les accommodements raisonnables n'est qu'un aspect de ce « dérapage » qui ressort car il touche les valeurs profondes de notre société canadienne française de religion catholique.

Le contexte législatif

À ma connaissance, les Chartes des droits et libertés ont été mises en place afin de préserver à chaque individu le droit à la liberté, à l'égalité et au respect de la vie privée. Ainsi, en tant que société, nous voulions nous assurer que les individus pourrait se trouver un emploi peu importe leur race, religion, sexe etc... Nous voulions que tous les individus qui présentaient ces distinctions, profitent des mêmes droits que tout autre individu au sein de notre société et prévenir que des personnes de mauvaise foi entravent les droits de ces personnes distinctes. Depuis, d'autres lois ont été modifiées pour tenir compte des principes des Chartes. Or avec le temps, les différents tribunaux ont interprété les articles des Chartes de plus en plus libéralement et à mon avis ont élargi la portée des droits individuels au détriment des droits collectifs, complexifiant la vie des gens qui doivent appliquer les différentes lois dans la vie de tous les jours.

De nos jours, le test imposé par la jurisprudence ne vise plus à savoir si une situation est discriminatoire ou non mais impose en plus de valider si une norme quelconque a été adoptée dans un but rationnellement lié à l'objectif poursuivi, si elle a été adoptée de bonne foi et si cette norme est raisonnablement nécessaire à l'atteinte de l'objectif fixé au départ. Par la suite les tribunaux se questionnent à savoir si cette norme, bien que légitime, peut être transgressée par une personne qui désire faire valoir ses droits individuels et se dit victime de discrimination. Les tribunaux ont alors ajouté ce test des accommodements raisonnables. Ainsi, la personne qui a édicté la règle **a le fardeau** de démontrer aux tribunaux qu'il lui était **impossible d'accommoder** la personne distincte sans qu'elle n'en subisse **une contrainte excessive**. S'il y a contrainte

excessive, alors la norme doit être respectée. Par contre, s'il n'y a pas de contrainte excessive, la personne distincte doit être accommodée.

En tout respect, je crois que les tribunaux ont trop « philosophé » et ont démontré peu de sens pratique dans l'exercice de leur jugement. Les lois et les différents courants jurisprudentiels qui en découlent sont appliqués par des personnes qui n'ont pas nécessairement les connaissances légales requises et la capacité de bien cerner quels sont les droits et obligations de chacun. S'ensuivent ainsi différentes situations qui ont « allumé » notre société l'an dernier et qui ne sont que la résultante des actions de personnes qui désiraient prendre la meilleure décision possible en évitant de se placer dans une situation contrevenant aux lois.

En effet, qu'est-ce qu'une contrainte excessive? Différents jugements nous éclairent quant à un certain arbre de décision quand vient le temps d'examiner nos obligations mais entre nous, c'est devenu très compliqué et bien souvent on laisse passer car on ne veut pas embarquer dans des dédales législatifs. Personnellement, j'œuvre dans les relations de travail et je peux vous dire que nous oblige à regarder s'il y a moyen d'accommoder une personne malade qui n'a pas fourni une année complète de travail depuis cinq ans d'embauche et pour laquelle on est assuré qu'elle s'absentera autant dans le futur, c'est pousser loin les obligations de l'employeur et contraindre ce dernier à dépenser des frais légaux inutilement. On comprend que les entreprises aient peur de venir s'installer au Québec avec de telles obligations!

Face à l'ambiguïté des lois et courants jurisprudentiels et leur évolution qui tend à favoriser les droits individuels au détriment des droits collectifs, notre société se retrouve sans repères et ligne de conduite ferme d'où émerge souvent un certain chaos. Les gens qui respectent les normes ou règlements en vigueur se questionnent à savoir pourquoi untel a le droit de transgresser ces règlements ou normes au nom d'un droit religieux qui bien souvent présente des dogmes ou pratiques religieuses que nous désapprouvons. Comment peut-on demander à une société, qui s'est soustraite depuis 30 ans aux lois catholiques et qui a sorti la religion de ses institutions publiques, d'accepter que d'autres individus y fassent entrer la leur? Bien que plusieurs canadiens français catholiques se disent non pratiquant, il existe quand même un fond catholique qui motive plusieurs de nos comportements et pratiques que ce soit en terme d'ouverture aux autres, de générosité, de pardon, d'une certaine soumission et respect des lois, de valeurs familiales; à cela s'ajoutent les souvenirs de notre enfance qui nous sont chers : Noël et ses rituels, Pâques, les baptêmes, mariages etc...

Ce fond catholique que nous avons tenté d'écarter de nos vies est quand même présent et se sent bafoué par l'intrusion d'autres pratiques religieuses dans des lieux où nous avons écarté toute religion. Est-ce que la laïcité est la solution? Peut-être ... mais peut-être aussi que non. Prenons par exemple la prière avant les conseils municipaux. Si la majorité des personnes présentes décident

de faire cette prière, pourquoi la personne qui est indisposée par cela, ne s'abstiendrait-elle pas tout simplement de prier et laisser la majorité faire ce qu'elle désire? Je ne vois pas en quoi une simple prière peut tant indisposer quelqu'un! Une prière est loin d'être répréhensible! Tout comme la petite croix que portait à son cou, une hôtesse de l'air comme bien des femmes portent!

Est-ce que parce que dans notre société nous fêtons Noël et nous nous souhaitons Joyeux Noël, nous devons maintenant renier tout cela et dénaturer cette fête? La situation est devenue ridicule. Si des gens ne fêtent pas Noël, qu'ils laissent les autres tenir leurs fêtes et manifester leur joie tout simplement. Il n'y a pas lieu de légiférer et de changer nos lois et pratiques pour quelque chose qui ne présente aucun danger pour autrui et n'humilie personne.

Étrange aussi notre volonté de vouloir légiférer ou de remettre à des gouvernements des responsabilités qu'auparavant la religion assumait: mariage, éducation, ouverture aux autres, soin des personnes âgées etc... On dirait une société qui a quitté un contrôle religieux qui lui traçait toutes directives et qui recherche à nouveau une autre institution pour tracer ces mêmes contrôles. Serions-nous encore une société qui se cherche et qui ne saurait prendre sa véritable autonomie?

Pour conclure le volet législatif, mon opinion est à l'effet que le seul test que doivent appliquer les tribunaux est celui de la norme non-discriminatoire et dans le cas où cette norme brimerait un droit individuel de valider la légitimité de cette loi, i.e. qu'elle ne soit pas farfelue, incohérente ou encore sans fondement. Si la norme vise un principe de sécurité des personnes (ex : le port du kir pan) est doit être maintenue et peu importe le droit individuel bafoué, la personne devra s'y plier.

L'immigration

Ces jours-ci, Mario Dumont a soulevé la question de l'immigration, et je trouve étonnant que nous ne soyons pas capables de nous exprimer à ce sujet. Les autres politiciens au nom de leur popularité tentent de dire que Mario Dumont est irresponsable d'apporter ce point laissant sous-entendre à quelque part qu'il soit fermé aux autres.

Je crois que l'on détourne le sujet pour éviter toutes controverses. Effectivement, avec toutes les situations qui ont fait la manchette dernièrement, il est primordial de se poser certaines questions sur notre capacité d'accueil de nouveaux immigrants. Cette capacité d'accueil ne se questionne pas seulement en terme de quantité d'immigrants à recevoir mais aussi en terme de qualité des règles en vigueur, suivies et des pratiques en matière d'immigration.

Recrutons-nous effectivement des groupes dont les valeurs sont similaires aux nôtres? Validons-nous réellement les dossiers criminels de ces personnes?

Qu'en est-il de leur capacité à s'intégrer à notre société, à parler notre langue française et à travailler dans le respect de nos lois et nos valeurs? Devrait-il y avoir une période de probation de quelques années avant d'obtenir un statut de citoyen canadien où la personne serait évaluée dans les démarches entreprises pour se conformer à notre société, à travailler et apprendre notre langue, us et coutumes? Si un manquement aux lois en vigueur survient, cette personne devrait-elle être retournée dans son pays de facto? (ex : membres de gangs de rue, délinquance etc...)

Devrait-on favoriser l'immigration vers les régions afin d'éviter les ghettos urbains?

Devrait-on remettre à chaque immigrant un code de conduite qui résume nos valeurs et les règlements en vigueur et que chaque nouvel arrivant s'engage par écrit à s'y conformer sous peine de sanction? Hérouxville avait peut-être la solution, bien que malhabile dans la présentation de son idée? Effectivement, au Canada tout comme au Québec, nous ne voulons pas que les femmes soient excisées, battues, diminuées, nous ne voulons pas de tribunaux islamiques, nous voulons pouvoir circuler dans la rue et effectuer notre gymnastique sans avoir à nous cacher... ce sont des choses bien évidentes pour nous et qui doivent être acceptées par ceux qui désirent habiter dans ce pays aux valeurs libérales!

Serait-il approprié de fermer temporairement nos frontières à l'immigration, le temps de réviser nos façons de faire?

L'enjeu démographique

La question de l'immigration est naturellement intimement liée à notre enjeu démographique. Bien entendu, on nous dit que l'immigration est **LA** solution à l'enjeu démographique de notre pays. Toutefois, il est important de se questionner aussi à ce sujet. Bien que nous soyons une société ouverte aux autres, nous sommes inquiets. Nous sommes inquiets de vieillir dans une société où l'on ne se reconnaîtra plus et dans une terre qui ne nous appartiendra plus. Notre identité s'est construite à partir de notre histoire passée, et nous avons peur que nous n'ayons plus d'histoire future en tant que peuple. Près d'un citoyen sur 4 est un immigrant, c'est beaucoup! Il faut se le dire, si nous ne voulons pas disparaître en tant que canadien français, il faudra mettre en place des politiques de natalité pour favoriser l'accroissement du nombre de naissances de canadien français exclusivement. Tout au long de l'histoire et encore aujourd'hui, nous observons des guerres pour défendre des territoires, des religions. La guerre n'est pas une solution à préconiser bien entendu, mais la défense de notre identité est primordiale et nous devons nous assurer de la pérennité de notre race. Nous devons donc prendre les moyens qui s'imposent pour nous assurer un futur en tant que peuple canadien français. Il est important de prévoir des programmes plus agressifs pour favoriser la natalité

chez nos semblables. À mon avis, l'immigration est une solution oui, mais ce n'est pas la seule solution, il est capital de contrôler la quantité d'immigrants que nous recevons et de favoriser la natalité de notre propre peuple. Notre poids démographique pourra nous assurer le maintien de nos valeurs et de nos lois. Je veux conserver un pays qui me ressemble tout en faisant de la place à ceux qui veulent nous ressembler, nous laisser vivre selon nos coutumes et y apporter leurs couleurs pour nous permettre de découvrir autres choses.

L'enjeu économique et le travail

La démographie pose en soi l'enjeu économique et le travail. À ce niveau, nous sommes « mal barrés ». Peuple endetté, comment pouvons-nous faire face à de tels enjeux? Nous vivons dans l'insouciance tel la cigale de la fable de La Fontaine. Nous nous targuons de notre talent, de notre ouverture, de notre mode de vie, de notre place dans le monde, et nous sommes endettés autant individuellement que collectivement. Avec de pareilles dettes, comment pouvons-nous proposer des programmes de natalité? Comment pouvons-nous planifier des programmes de santé pour les baby-boomers qui seront malades dans pas même dix ans? Si nous n'avons personne pour occuper les emplois futurs, qui pourra partir tranquillement à la retraite, faire la belle vie et qui paiera pour tous les programmes sociaux en vigueur?

Nous sommes dépendants de l'immigration. Nous sommes dépendants parce qu'endettés. Les deux parents doivent travailler pour arriver, ils sont fatigués, ils consomment à outrance, et ont de la difficulté à élever leur famille. La province et le pays étant endettés, on taxe davantage et les ménages n'en peuvent plus. Un enfant ça coûte cher aujourd'hui : (habillement, nourriture, école, jeux et loisirs, jeux video, internet etc...) Le luxe d'autrefois est devenu la normalité d'aujourd'hui. Si nous n'aidons pas ces familles qui sera là demain pour travailler et payer? Les immigrants? Quelle sera alors notre mode de vie? Où seront passées nos valeurs, pratiques, religions, histoire etc...?

La conclusion et les solutions

Comme mentionné en introduction, la question des accommodements raisonnables n'est selon moi qu'un indicateur d'un malaise social plus profond. Nous ne nous reconnaissons plus dans l'image actuelle de notre société et sommes inquiets car nous ne sentons pas de vision et objectifs communs à notre communauté.

Nous voyons bien que nous sommes en perte de contrôle quant à nos finances, nos programmes de santé, nos programmes éducatifs, notre langue, notre environnement, nos infrastructures, notre culture et notre religion (ou absence de religion dans certains cas). Comment ne pas lancer un cri du cœur et dire que c'est assez et dénoncer des situations qui ne sont plus acceptables car elles

touchent notre identité en tant que peuple? Si nous étions en contrôle des autres aspects, serions-nous aussi craintifs face à cette immigration?

Il est temps de revoir toutes les fondations de notre société et de questionner ce qui est fait dans tous les secteurs. D'ailleurs Lucien Bouchard et ses lucides tendaient vers cette réflexion. Sinon? Eh bien! sinon nous fonçons dans un mur. Il est temps que des citoyens de toutes couches de la société soient réunis autour d'une table et définissent la société de demain, les objectifs à court et long terme ainsi que les moyens à prendre pour nous remettre sur les rails. Je ne crois pas que les gouvernements que nous élisons soient en mesure de faire cette réflexion. Ils ont à trouver des « patches » à nos problèmes les plus urgents. Toute pensée long terme ou planification est abandonnée pour pallier au plus urgent.

Je ne crois pas non plus que seuls des gens d'affaires, des politiciens, des intellectuels ou des élites syndicales doivent définir notre projet, nos valeurs et nos objectifs de société. Des citoyens de toute classe, formation, profession, région devraient former un groupe de travail représentatif de la société. Ce groupe supporté par des animateurs devrait réfléchir aux différentes problématiques actuelles et proposer les solutions appropriées aux citoyens.

Tant que notre société ne sera pas en contrôle, il sera difficile de planifier des actions coordonnées et cohérentes.

La question des accommodements raisonnables et l'immigration? Non aux accommodements, oui au respect par tous de normes raisonnables, fondées et non discriminatoires. Non à la complexification des relations sociales. Oui à la révision de la Charte québécoise et oui à des pressions au niveau fédéral pour les mêmes changements au niveau national (car à quoi sert de modifier la Charte québécoise si la Charte canadienne n'est pas modifiée? Nécessité alors d'obtenir l'accord d'autres provinces pour modifier la constitution) Oui à l'immigration mais sur des bases renouvelées (meilleur suivi, contrôle, conditions d'intégration plus strictes lors d'une période de probation et retour dans leur pays d'origine ou ailleurs s'ils commettent une infraction à nos lois) et en fonction de nos besoins réels tant en terme de qualité que de quantité.

Espérant que le tout étayera votre enquête,

Micheline Ouellet